

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	04 Juillet 2019	Séance du : 10 Juillet 2019
	<u>Votes : 36</u>	L'An Deux Mille dix-neuf, le 10 Juillet à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 26	Pour : 36	
Absents : 9	Contre :	
Représentés : 10	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Géraud VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (Villeneuvevette).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) représentée par M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Daniel VIALA (Mérifons) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par Mme Audrey GUERIN (Paulhan).

Absents : Mme Yolande PRULHIERE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc).

Objet : Modification du règlement intérieur des Accueils de Loisirs Périscolaires

Monsieur BARDEAU informe les membres du Conseil communautaire que compte tenu du changement des rythmes scolaires, de la mise en place d'un logiciel de gestion de présence des enfants sur le temps périscolaire ainsi que du portail famille, il est nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires sur les points suivants :

- Mise à jour des heures de fonctionnement,
- Modification de la terminologie afin de faciliter la compréhension des familles du service proposé.

Ces modifications sont apparentes dans le règlement intérieur joint en annexe.

Par ailleurs Monsieur BARDEAU propose de modifier les modalités d'applications des tarifs dans les conditions suivantes :

1) Remplacer la « Participation par enfant pour la pause méridienne » par « Tarifs (Repas et animation) par enfant pour la pause méridienne »

Concernant la tarification en annexe 3, il est proposé de scinder le tarif de la pause méridienne sans modifier le coût global comme suit :

1. Tarif repas,
2. Tarif de l'animation (part déductible des impôts pour les enfants de – de 6 ans),

Concernant le tarif animation d'un enfant ayant un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) de 1,00€, celui-ci est supprimé et recalculé sur le tarif animation en fonction des critères retenus (revenus mensuels et composition de la famille).

2) Remplacer les « Tarifs ALP matin et soir » par des « Tarifs ALP accueil journée »

Monsieur BARDEAU propose de supprimer les abonnements matin et soir pour les périodes entre les vacances scolaires (en moyenne 2 mois) au tarif de 22,00€ par un abonnement mensuel plafonné à un tarif de 11€ maximum.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BARDEAU, et après en avoir délibéré.

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la modification du règlement intérieur des Accueils de Loisirs Périscolaires dans les conditions décrites ci-dessus,

AUTORISE le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal is blue and contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT' at the bottom. In the center of the seal is a heraldic emblem featuring a figure holding a staff and a sun.

Jean-Claude LACROIX